

# DOSSIER DE PRESSE

## Présentation des Etats Généraux de l'Insertion

Mardi 10 mai 2005  
à 11h00

Service communication et presse  
Tél : 02 48 27 81 73  
Fax : 02 48 27 81 89

Hôtel du département  
Place Marcel Plaisant  
18023 BOURGES Cedex



## Présentation des Etats généraux de l'insertion

*En mai, le Conseil Général du Cher lance les Etats Généraux de l'Insertion. Des rencontres entre tous les acteurs de l'insertion vont avoir lieu dans tout le département.*

*En octobre, de nouvelles propositions d'actions en naîtront. A l'heure de la nouvelle décentralisation, le Conseil Général veut en effet remobiliser tous les acteurs de l'insertion pour approfondir voir redéfinir, la politique d'insertion départementale.*

*Donner les moyens de mieux communiquer entre tous ses acteurs, entre les différents domaines de l'insertion de l'emploi à la santé, en passant par la mobilité, tel est l'esprit qui anime ce nouvel espace de rencontres et de réflexion que sont les « Etats généraux de l'insertion ».*

### ▪ Le département du Cher et l'insertion aujourd'hui

L'action sociale et la solidarité sont au cœur de l'action départementale : c'est le premier poste de dépense du département.

Actuellement **8150 adultes et 4915 enfants reçoivent le Revenu minimum d'Insertion** avec environ 30% de nouveaux entrants et 30% de sortants chaque année.

L'exclusion peut donc toucher tout le monde un jour ou l'autre et cela dans de multiples domaines ; c'est souvent d'abord la perte de l'emploi, puis bien vite la perte du lien social.

Contribuer à ce que chacun puisse trouver ou reprendre sa place dans la société quand il en a été exclu ou en est menacé, c'est l'objectif que se donne le Conseil Général du Cher par la mise en œuvre de son Plan Départemental d'Insertion (PDI) au travers d'actions bien spécifiques.

Plus de 150 salariés du Conseil Général et des associations partenaires travaillent directement à la mise en œuvre de ce programme avec plusieurs centaines d'autres salariés du Conseil Général, de la CAF, de la CPAM, des associations, des communes et des entreprises.



### Rappel : Le PDI de 2005

En 2005 le Conseil Général du Cher a mis en place de nouveaux moyens pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle :

- 1 travailleur social de l'insertion est spécialement chargé du projet d'insertion de chaque allocataire,
- 3 postes complémentaires ont été nouvellement créés pour cette tâche et 1 pour le suivi du dispositif,
- L'ouverture d'un chantier d'insertion à Sancoins et d'un chantier « bâtiment » à Bourges dans le cadre du plan de renouvellement urbain,
- Un accord avec l'Etat permettant le financement d'un poste de secrétariat pour un meilleur accueil des gens du voyage,
- Une enveloppe réservée pour l'aide à la mobilité, déjà mobilisée pour des opérations « permis de conduire » sur Bourges et St Amand,
- Un plus grand soutien à l'épicerie sociale du CCAS de Vierzon,
- Le financement complémentaire d'un poste de psychologue du Comité Départemental d'Education à la Santé pour accompagner les gens en situation de fragilité sur le plan de la santé,
- Le développement du partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique,
- L'augmentation (17 mesures supplémentaires) des mesures d'appui individualisées vers l'emploi (accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires),
- Une revalorisation de la rémunération des associations partenaires pour ne pas pénaliser celles qui appliquent des conventions collectives et rattraper 1 à 4 ans de gel de crédits (rattrapage de 5% environ).

### ▪ Les objectifs des états généraux de l'insertion

- Etablir un état des lieux de ce qu'est l'insertion aujourd'hui dans notre département, des actions territoriales existantes aux manques qui se font sentir.
- Permettre à tous les bénéficiaires du RMI de prendre part à la réflexion sur les politiques d'insertion à partir de leur vécu et leurs attentes. C'est une volonté de créer de nouvelles synergies entre ceux auxquels est destinée cette politique et ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre ou de s'y associer. Il s'agit de trouver ensemble les moyens d'être plus efficace, en proposant des mesures innovantes.
- Impliquer le plus grand nombre de partenaires pour une meilleure sensibilisation aux possibilités qu'ils ont d'agir en faveur de l'insertion : élus, associations, entreprises ou particuliers.

## ▪ Le déroulement

### 1 - Rencontres individuelles

Tout au long du mois de mai, **des rencontres d'écoute**, seront organisées dans les communes par les travailleurs sociaux, avec les bénéficiaires du RMI. Sur la base du volontariat ces groupes de paroles permettront de recueillir leurs attentes et échanger avec eux sur l'évaluation qu'ils font du dispositif RMI.

### 2 - Réunions publiques

Au mois de juin, auront lieu **des réunions décentralisées publiques** sur des thématiques définies lors des Commissions Locales d'Insertion, à Bourges, Vierzon et St Amand. Ces rencontres auront pour but, avec les Rmistes, Travailleurs sociaux, élus, militants associatifs, représentants d'entreprises, responsables syndicaux, chambres consulaires, économie solidaire..., d'échanger, d'évaluer des actions et de proposer de nouvelles orientations.

Parmi les thèmes retenus, citons à titre d'exemple :

- « *Comment valoriser l'image des Rmistes et leur identité sociale* »,
- « *Favoriser les passerelles vers l'environnement de proximité* »,
- « *Problématiques de l'insertion sociale : la mobilité, le soin, la reconnaissance et l'utilité sociale* »...

### 3 - Rapport

**La grande restitution** de ces travaux se fera le **9 septembre à Bourges** lors de la journée départementale, avec l'ensemble des acteurs du département. Y sera présenté une vidéo réalisée par la Fédération des Œuvres Laïques, qui aura suivi et filmé l'évolution de ses rencontres et ses points forts sous forme d'interview, de portraits et autres. Un temps en atelier permettra de dégager les pistes d'action qui auront émergées lors des réunions décentralisées.

## ▪ **Les perspectives des états généraux**

- Des nouveaux engagements sous la forme de signatures de conventions pluri-annuelles, seront conclus entre le Conseil Général et les différents partenaires : associations, employeurs, autres collectivités...
- Des nouveaux moyens seront donnés à l'expression des personnes en difficulté.
- Des actions nouvelles répondant aux attentes qui auront émergées des rencontres.